

**Procès verbal du premier conseil d'école
de l'année scolaire 2024-2025
Vendredi 8 novembre 2024**

Présents :

Mairie : Mme MERIADEC (adjointe et élue à la jeunesse et aux affaires scolaires), M. BEAL (responsable du service enfance-jeunesse)

RPE : Mmes ANSELIN, UGUEN BORE, SIMON, Ms. MALASSE et BAILLY

DDEN : M. MENARD

équipe enseignante : Mmes CORMIER, NOBLET, CATHELIN, AUBINEAU, M. AVRIL et CHEVALIER

Excusés : Mmes DENION, (enseignantes) , M. BOURREL (IEN), Mmes JAHIER-LE BORGNE et MOUNIER (RPE).

1. Tour de table et présentation des missions du conseil d'école.

Présentation de chacun des membres, et notamment pour les nouveaux parents élus. L'occasion pour chacun des acteurs de se présenter, d'exposer ses missions, son intérêt pour la vie de l'école et de faire connaissance avec les différents interlocuteurs.

Rappel des enjeux de l'année et des missions du conseil d'école (lecture du document institutionnel).

Cette année, 7 représentants de parents s'investiront pour représenter l'intégralité des familles lors des 3 réunions annuelles, mais aussi tout au long de l'année pour faire remonter les questionnements, les débats, auprès des différents acteurs de la vie de l'école. Ils seront également amenés à participer à des réunions municipales sur des points spécifiques comme l'élaboration des menus de restauration, les rythmes scolaires...

Point spécifique sur **les missions du DDEN** :

Ancien enseignant désormais à la retraite, M. Ménard a choisi la commune du Pellerin pour accompagner l'école et la municipalité dans leur partenariat. Un DDEN est un délégué départemental de l'Éducation Nationale. Il est nommé par l'inspecteur d'académie pour 4 ans. Son rôle est de servir de médiateur entre les différents interlocuteurs de l'école. Il s'intéresse à la sécurité, aux équipements, aux services périscolaires et conditions générales de fonctionnement de l'école. Il a pour rôle de défendre les intérêts de l'école publique, et est en contact régulier avec d'autres délégués départementaux. Il n'a pas de rôle pédagogique mais apporte un regard sur l'organisation générale de l'école.

Concernant le conseil d'école, ses missions recouvrent le vote du règlement intérieur, le partage d'informations telles que les projets, l'utilisation du budget, les aménagements de l'école, les orientations pédagogiques, notamment. 5 mots clés peuvent le résumer : information, transparence, loyauté, respect, ouverture.

2. Lecture et vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur, actualisé, (notamment dans les parties dédiées à la prévention et au traitement des situations de harcèlement) est présenté et soumis au vote. Validé à l'unanimité.

Les documents étudiés en conseil d'école seront rendus accessibles à toutes les familles via l'interface e-primo. Un travail sera mené dans les 6 classes sur la charte de l'informatique, sur le respect et usages de l'Internet, pour éveiller les élèves aux règles de bon sens dans l'usage d'un réseau social protégé E-Primo.

Point spécifique HARCELEMENT : présentation du dispositif pHare = plan de prévention et de traitement du harcèlement scolaire mis en place dans chacune des écoles publiques de France. Il s'agit d'un protocole et d'un ensemble d'outils de références à destination des équipes enseignantes qui seront progressivement formées à courte échéance. Prise en charge des victimes, des auteurs, mode de recueil de la parole, suivi des faits, accompagnement des familles... Un protocole clé en main.

Information concernant la journée nationale de sensibilisation au harcèlement scolaire (jeudi 7/11) : des séances de sensibilisation et de définition ont été menées pour tous les élèves de CE2, CM1 et CM2, et un questionnaire anonyme a été complété par les élèves. L'analyse de ce questionnaire permettra de dénombrer les situations sensibles. Les autres classes déclineront des actions dans les semaines qui viennent, notamment via l'enseignement et la découverte des compétences psycho-sociales (vers l'empathie).

L'école a depuis longtemps mis en place des outils et une communication étroite avec les familles concernées par ce genre de problématique, qui reste un sujet extrêmement sensible et très médiatisé, au risque de constater des abus dans le ressenti de certains parents qui sur-utilisent parfois ce terme. Des précautions s'imposent. Les équipes scolaires et périscolaires travaillent main dans la main lorsque des situations sont identifiées. Des formations des animateurs (-trices) sont prévues dans les textes de décret.

3. Bilan de la rentrée 2023

• Effectifs, répartitions, carte scolaire

L'école compte 149 élèves répartis sur 6 classes, soit 10 de plus qu'à la rentrée précédente. Ce qui représente 131 familles. Une rentrée plutôt sereine.

Concernant l'organisation des classes, l'équipe doit respecter des impératifs institutionnels : Obligation de limiter les effectifs de GS, de CP et de CE1 à 24 élèves maximum, Politique anticipée et adoptée depuis longtemps à l'école et sans conséquences pour le cycle 3, qui n'aura jamais eu de si petits effectifs que cette année.

Accueil de 31 CP cette année qu'il était impossible de ne répartir que sur une seule classe. Du coup, dès le mois de mai, l'équipe s'est attelée à réfléchir à différents scénarios, dont certains avaient été évoqués lors du dernier conseil d'école.

L'équipe enseignante s'est également enrichie avec l'arrivée d'Aurore AUBINEAU, pour compléter les classes de CE1-CE2 et CE1 sur la journée de décharge de direction.

Vie de l'école : point spécifique sur la classe de CE1-CE2. Beaucoup d'aléas détaillés par mail auprès des familles de l'école. L'organisation des classes est toujours un sujet de réflexion périlleux, et pris en compte avec la plus grande considération par l'équipe. Toutes les écoles ne s'infligent pas autant de critères...

Les répartitions retenues, qui ont également pris en compte la gestion des besoins particuliers, l'équilibre filles-garçons, les liens d'amitié, la présence des auxiliaires de vie le cas échéant (et donc le nombre d'aménagements ou d'équipes éducatives à répartir entre enseignants), sont les suivantes :

CP	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CM1-CM2	total
24	24	10 + 14 = 24	25	11 + 15 = 26	11 + 15 = 26	149

Cette rentrée, 2 élèves bénéficient d'aménagements notifiés par la MDPH, sous forme d'accompagnement par une auxiliaire de vie (1 dans l'école), 3 sont en attente de traitement.

1 élève bénéficiera bientôt d'un PAP (protocole définissant des aménagements pédagogiques, matériels ou spatiaux).

8 élèves sont pris en charge par le RASED pour un soutien pédagogique en mathématiques, et bénéficient donc d'un PPRE (projet de mise en réussite) partagé avec les familles.

Sur le plan des apprentissages

Les évaluations nationales ont été généralisées lors de cette rentrée. Elles sont utilisées comme outil diagnostique pour mesurer les apprentissages, les savoirs, les savoirs faire et les compétences des élèves à la sortie du niveau précédent. Menées mi-septembre pour les 6 classes, elles seront reconduites en janvier pour les CP uniquement.

A l'échelle de l'école, les résultats sont satisfaisants, même si les résultats nationaux n'ont pas été publiés à ce jour. Elles soulignent la qualité et l'investissement de tous, enseignants, parents et élèves.

L'hétérogénéité au sein des classes semble se creuser dans certaines cohortes.

L'une des préoccupations première des enseignants reste de prendre en compte l'intégralité des niveaux des élèves des classes, des plus à l'aise aux moins à l'aise, pour garantir la progression et l'épanouissement de chacun.

A l'échelle nationale, la synthèse présentée dans les médias ce matin même : cohorte de 4ème toujours en retard suite au COVID

Nous ne disposons pas encore de résultats nationaux, et donc pas de références. Traditionnellement, les résultats de l'école et du secteur géographique sont un peu plus élevés que la moyenne.

Nous constatons des écarts qui se creusent et une hétérogénéité accrue.

◦ **Projet d'école**

Rédigé l'an dernier dans la foulée de l'évaluation d'école, il a pour objectif de définir les pistes de réflexion à mener par l'équipe pour atteindre des objectifs jugés prioritaires par cette dernière, en lien avec les familles, la circonscription, les RPE et la mairie. C'est un outil de travail pour les enseignants et leurs partenaires, dans lequel le conseil d'école a pleinement sa place. Il définit des axes pédagogiques liés au bien-être à l'école, le climat scolaire, les acteurs, intervenants et le fonctionnement général de l'école, et enfin les relations institutionnelles et partenariales, ciblant des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre en 4 ans.

• **Suivi des élèves à besoins particuliers et Santé scolaire :**

Antenne RASED de La Montagne

Une antenne RASED, spécifiquement formée et dédiée à l'aide aux élèves en difficultés sur notre secteur géographique, est composée d'une enseignante E, à dominante pédagogique, c'est à dire en charge de soutien en mathématiques ou français, d'un enseignant G à dominante rééducative, et d'une psychologue scolaire (orientations, suivi MDPH...).

Antenne RASED de La Montagne incomplète pour cette rentrée, ce qui compliquera le zonage géographique du maître E, en charge des suivis de petits groupes de besoins dans de nombreuses écoles.

Baisse des actions de prévention mais maintien des prises en charges + participations actives aux équipes éducatives et problématiques d'école (comportement, informations préoccupantes, harcèlement, sexualité...).

Des collègues bien intégrés dans la vie de l'école et dans les travaux pédagogiques, et qui apportent un éclairage spécifique.

Santé scolaire : Partenariat avec l'infirmière scolaire du collège Pierre et Marie Curie, qui laisse entrevoir de possibles interventions sur des thèmes traditionnellement traités à l'école élémentaire : l'éducation sexuelle et la puberté en CM, le petit déjeuner en CP, l'hygiène dentaire en CE1 et peut-être porter secours.

En revanche, il n'y a toujours pas de médecin scolaire rattaché à notre secteur. Le CMS de Rezé traite les questions urgentes en répartissant les dossiers individuels sur plusieurs médecins d'autres secteurs, mais sans pouvoir proposer de RDV ou de rencontres, et encore moins de participation aux équipes éducatives. Toujours le même manque cruel d'éclairage et d'accompagnement des familles.

Globalement, l'une des forces de l'école réside dans la connaissance des élèves. Chacun d'entre eux est bien un élève de l'école, et non un élève d'une classe ou d'un(e) enseignant(e). La continuité du parcours est donc assurée, malgré les aléas quotidiens.

Point sur les p'tits cahiers : une formidable initiative pour pallier les difficultés de certaines familles à répondre aux exigences des leçons du soir. En route depuis septembre, avec une quinzaine d'élèves pris en charge (à la demande des familles, et avec adhésion).

- **Les temps forts de ce début d'année :**

- Renouveau du tutorat CM2-CP dès les tout premiers jours de l'année, permettant à chacun des protagonistes de se responsabiliser ou de se sentir accueilli(e) avec attention. Tutorat élargie cette année aux CE1 épaulés par les CM1 lors de la participation au concours des attrape-rêves organisé par la médiathèque. Un joli prétexte pour coopérer.

- Le retour des ateliers d'automne, réunissant enseignants-élèves-parents autour d'activités pluridisciplinaires et mêlant les élèves des 6 classes. Une vraie réussite à reconduire à Noël.
- Un marché d'automne qui se transforme un peu en goûter géant mais très agréable.
- Le retour de Lire et faire lire après les vacances de la Toussaint pour les plus jeunes (CP, CE1 et CE2 de la classe de Vanessa).
- Concert éducatif pour les CM1-CM2
- la participation des CE2-CM1 aux p'tits ambassadeurs de la biodiversité
- projet cirque avec le serious road trip
 - point sécurité :
 - évacuation incendie : RAS. Excellent temps de réaction.
 - Exercice PPMS "tempête" départemental. Reporté au 21 novembre prochain.

Point sur le projet natation / problèmes techniques rencontrés l'an dernier : le cycle proposé l'an dernier devrait être reconduit à l'identique (7 séances / classes du CP au CE2 + passage de l'aisance aquatique dans une piscine de l'agglomération pour les CE2, en fin de cycle). Nantes Natation s'est engagée à améliorer les conditions techniques ainsi que la qualité de l'encadrement. Les enseignants veilleront au respect le plus strict de ces engagements.

4. Partenariat école-mairie

Un partenariat efficace et agréable. Beaucoup d'impulsions par le service enfance-jeunesse, un budget 2025 qui s'annonce stable, des conditions de travail agréables = climat d'école serein.

La communication avec Mme Mériadec est fluide et constructive.

- relance du projet d'aménagements de la cour en partenariat avec la CAUE auquel a adhéré la municipalité : un groupe de travail prendra corps début 2025 pour mener à bien un projet global autour de l'entrée et de la cour, pour développer la fluidité de circulation, les problèmes d'attroupements devant le parking, mais aussi poursuivre la végétalisation de la cour.

Un premier test, rapide à mettre en place, et assez peu coûteux, serait de déplacer le portail d'accès actuel à l'intérieur de l'école, pour offrir un SAS plus sécurisé aux élèves, aux parents, ainsi que de disposer d'un abri les jours de pluie.

Le chemin longeant le grillage sur la droite du parking sera mieux identifié, aménagé et sécurisé pour permettre aux élèves de ne plus traverser le parking au milieu des voitures.

- Travaux de la rue de la Genolière : le côté pair de la rue a été aménagé pour les piétons, et même sécurisé (Nantes Métropole). Pas d'info pour le moment pour le côté impair. Mme Mériadec évoque une réflexion de fermeture momentanée de la rue au moment des entrées et sorties d'école. Test éventuel.
- présentation du terrain de foot synthétique et de la liaison douce rue de la Jouardais/école, et école-salle René Cassin. Un nouveau chemin sera mis à disposition, dévié vis ç vis de l'actuel, mais sécurisé également.
- travaux réalisés

alarme anti-intrusion

maintenance informatique globale

- accueil périscolaire et restauration.

Une commission spécifique dédiée à la restauration se tiendra le mardi 10 décembre 2025, de 18h30 à 20h30. Il conviendra alors d'y évoquer les problèmes de quantités .

Des opérations de pesée sont en cours à l'Hermitage pour évaluer les préparations et le gaspillage éventuel.

Questionnement /centre de loisirs pris d'assaut très tôt dans les périodes : la municipalité dénombre en ce moment les familles qui inscrivent leurs enfants sans concrétiser leur venue effective, privant les autres de places disponibles. Elle souhaite communiquer auprès d'elles et sanctionner si le cas se représente souvent.

Les choses semblent s'arranger actuellement.

Conseil levé à 20h20

Ghislain CHEVALIER